

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FÉVRIER 2025

Le dix février deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le quatre février deux mille vingt-cinq, s'est assemblé Espace René-Cassin, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur François BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, Maire.

Étaient présents (26) :

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADÈC, M. BROUNAIS, MME BRIZARD, M. MONNIÉ, MME DOUSSET, M. BIHAN, MME LALLEMAND, M. BERTHOU, MME SÉROT, MME TEILLET, M. LÉCUYER, M. PLAINEAU, M. GOUPIL, MME FOURAGE, M. LE CAM, MME MERLET, MME KERFOURN, M. AMRPOU, M. MOUSSU, M. DRÉAN, M. LABARRE, M. LÉCUREUIL, MME DELERUE, M. MICHENOT, MME PAQUET.

Absents, excusés et représentés (2) :

M. GAVOUYÈRE a donné pouvoir à M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE
MME PÉRESSE a donné pouvoir à M. LÉCUREUIL

Absents (1) :

M. LE COZ.

Secrétaire de séance : M. PLAINEAU

ORDRE DU JOUR

❖ Informations

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2024.

Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

❖ Finances et Ressources Humaines

2025-01 / Débat d'orientation budgétaire 2025.

2025-02 / Autorisation de lancement du marché de nettoyage des bâtiments communaux en procédure d'appel d'offres.

2025-03 / Demande de financement auprès de la fédération Française de Football suite à la réalisation d'un terrain de football synthétique intercommunal et de vestiaires.

2025-04 / Terrain de football intercommunal : approbation du projet de construction d'un bâtiment de vestiaires avec espace de convivialité aux abords du Terrain de football synthétique - Esquisse et plan de financement provisoire.

2025-05 / Signature du Contrat Local de Santé Métropolitain - Approbation.

2025-06 / Instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur.

❖ Petite enfance - Enfance - Jeunesse

2025-07 / Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement de Loire-Atlantique (CAUE).

❖ Urbanisme

2025-08 / Convention de gestion entre Nantes Métropole et la commune du Pellerin – immeuble cadastré AA470 sis 20, rue de la Jouardais.

❖ Questions et informations diverses

Informations

1/ : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2024.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:02:03

Monsieur le Maire met au vote l'approbation du procès-verbal.



Pas d'intervention ni de débat.

Le procès-verbal est approuvé par :

21 voix pour

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADEC, M. MONNIÉ, MME DOUSSET, M. BIHAN, MME LALLEMAND, M. BERTHOU, MME TEILLET, M. LÉCUYER, M. PLAINEAU, MME BRIZARD, M. GOUPIL, MME FOURAGE, MME MERLET, MME KERFOURN, M. AMRPOU, M. MOUSSU, M. DRÉAN, MME PÉRESSE, M. MICHENOT, MME PAQUET.

Pour information :

Elu(e)s n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 18/12/2024 : M. BROUNAIS, MME SÉROT, M. LE COZ, M. LE CAM, M. LÉCUREUIL, MME DELERUE.

Elu(e)s n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 10/02/2025 : M. GAVOUYÈRE, MME PÉRESSE et M. LE COZ.

2/ Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:06:57

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 00:11:58 de Mme Paquet sur le lot 1 du marché de nettoyage qui est infructueux afin de savoir qui assure actuellement le ménage.

Finances - Ressources humaines

2025-01/ Débat d'orientation budgétaire 2025.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:14:36

Monsieur Monnié présente le Rapport d'Orientation Budgétaire.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à :

- 00:39:02 de M. Labarre afin de savoir si les simulations budgétaires sont faites hors évolution du taux d'imposition ; sur l'enveloppe budgétaire du projet de terrain de football pour savoir s'il y a un travail avec les équipes pour réduire les besoins, notamment celui d'un espace de convivialité pour rester dans le budget ; sur le fait que le projet est payé par l'ensemble des pelleriniais et pas par le club.
- 00:48:59 de M. Michenot sur l'impact financier de la nouvelle loi d'orientation sur les finances locales et sur les indicateurs venant de la Région et du Département qui semblent préoccupants, notamment en raison de coupes budgétaires dans plusieurs domaines ; sur la gestion prudente du budget de fonctionnement de la commune en notant que l'effet ciseau semble différé et que les projections de 2 % permettent de garder une certaine maîtrise ; sur le fait qu'il s'inquiète cependant pour les investissements sur les travaux d'importance, notamment la réhabilitation de deux logements d'urgence et la modernisation des anciennes classes, tout en gardant une flexibilité pour ouvrir une classe supplémentaire en cas d'augmentation de la population.
- 00:52:50 de M. Dréan sur la courbe de l'évolution de l'emprunt afin de savoir si cette dernière comprenait ou pas les éventuels emprunts pour le terrain de foot et la rénovation du périscolaire ou si ces investissements seraient autofinancés.

Le conseil municipal a pris acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires du budget communal pour l'exercice 2025.

2025-02/ Autorisation de lancement du marché de nettoyage des bâtiments communaux en procédure d'appel d'offres.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:57:00

Monsieur Bihan présente le marché de nettoyage.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 00:58:52 de Mme Paquet pour savoir qui assure l'entretien durant la période.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à engager l'ensemble des procédures de passation du marché public relative à l'entretien des locaux et fournitures de produits consommables ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché ainsi que toute décision concernant les avenants éventuels ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants en 2025, 2026, 2027 et 2028.
-

Approuvé à l'unanimité.

2025-03/ Terrain de football intercommunal, demande de financement auprès de la Fédération Française de Football.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:00:38

Monsieur Monnié expose la demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à :

- 01:03:54 de Mme Delerue pour avoir des précisions concernant les vestiaires du terrain de football à savoir si entre la cession des anciens et la construction des nouveaux il y aura toujours des vestiaires disponibles.
- 01:04:29 de Mme Paquet pour savoir s'il est possible d'effectuer une demande de subvention alors que les travaux ont déjà commencé.
- 01:05:46 de M. Moussu sur la certitude d'obtenir le montant du fond de concours métropolitain annoncé dans la note ; sur la subvention FFA qui n'est pas certaine ; sur l'existence ou non de bancs de touche et leur prix.
- 01:07:59 de M. Michenot sur le fait qu'il prend acte que la Métropole verse de l'argent pour ce projet ce qui est une excellente nouvelle mais que le groupe Nouvel Élan va s'abstenir car il ne soutient pas le dit projet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé :

- d'approuver le projet de construction d'un terrain de football synthétique et de vestiaires avec espace de convivialité ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser le maire à effectuer les demandes de subventions auprès de la Fédération Française de Football ;
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 24 voix pour et 4 abstentions (M. Labarre, Mme Péresse, M. Michenot, Mme Paquet).

2025-04/ Approbation du projet de construction d'un bâtiment de vestiaires avec salle de convivialité aux abords du terrain de football synthétique - Esquisse et plan de financement provisoire.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:04:09

Monsieur Monnié présente le projet de vestiaires.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à :

- 01:13:42 de M. Moussu sur le fait que le groupe AEP s'abstiendra sur cette délibération principalement au regard du risque de perturbation des riverains.
- 01:14:04 de M. Michenot sur le fait que le groupe Nouvel Élan s'abstiendra sur cette délibération et sur le classement actuel du terrain.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le projet de construction d'un bâtiment de vestiaires avec espace de convivialité ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 20 voix pour et 8 abstentions (M. Labarre, Mme Péresse, M. Dréan, Mme Delerue, M. Moussu, M. Lécureuil, M. Michenot, Mme Paquet).

2025-05/ Signature du contrat local de santé métropolitain.

📺 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:10:54

Monsieur le Maire présente le contrat local de santé et ses différents axes.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à :

- 01:21:15 de M. Michenot sur le fait qu'il soutient le projet, tout en émettant des réserves sur l'implication des jeunes en service civique et sur la répartition des moyens entre les territoires ; sur l'importance de la formation des professionnels et des travailleurs sociaux et appelle à la vigilance quant à l'impact réel du dispositif ; sur le fait que le projet sera soutenu et voté favorablement, même s'il soulève des interrogations ; sur la nomination d'un référent local, qu'il considère essentiel pour assurer un suivi équitable des actions mises en place.
- 01:25:09 de M. Berthou sur le fait qu'il abonde dans le sens de M. Michenot et met en avant l'importance des actions en santé mentale et prévention des addictions.
- 01:25:56 de Mme Paquet sur le fait qu'elle soutient les contrats locaux métropolitains, qui favorisent la concertation entre acteurs et permettent à la commune du Pellerin de faire entendre ses besoins ; sur l'importance des formations aux premiers secours en santé mentale, essentielles pour mieux réagir face à une personne en détresse ; sur le rappel que la santé mentale concerne tout le monde et qu'elle estime que si ce contrat permet de sauver ne serait-ce qu'une vie, il sera utile ; sur le fait qu'elle vote 100 % en faveur du projet.
- 01:29:34 de M. Monnié sur ses réserves concernant le projet, bien qu'il reconnaisse l'importance des sujets traités ; sur le fait que sa principale crainte concerne les coûts supplémentaires et le risque de rendre l'action publique illisible pour les citoyens, en ajoutant une nouvelle couche administrative alors que la santé n'est pas une compétence métropolitaine ; sur le fait qu'il estime qu'il vaudrait mieux se recentrer sur les compétences existantes plutôt que de multiplier les initiatives. Considérant que ce dispositif complexifie encore le "millefeuille administratif", il annonce qu'il s'abstiendra lors du vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver et autoriser la signature du contrat local de santé joint en annexe ;
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 18 voix pour et 10 abstentions (Mme Mériadec, Mme Dousset, M. Brounais, M. Monnié, M. Bihan, Mme Fourage, M. Lécuyer, M. Plaineau, Mme Kerfourn et Mme Merlet).

2025-06/ Instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:32:00

Monsieur le Maire expose les raisons pour lesquelles la commune souhaite instaurer une gratification pour les stagiaires.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à :

- 01:33:11 de Mme Paquet sur le nombre de stagiaires accueillis depuis la dernière délibération ; sur le fait qu'elle regrette la difficulté d'accueillir des stagiaires en collectivité, bien que cela soit essentiel pour former de futurs agents.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'annuler et remplacer la délibération n° 2015-16 du 5 février 2015,
- d'instituer le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité selon les conditions prévues ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à cet effet au budget, chapitre 012, article 64138.

Approuvé à l'unanimité.

2025-07/ Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire Atlantique (CAUE).

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:35:09

Madame Mériadec expose que la commune du Pellerin souhaite travailler, en collaboration avec le CAUE, les équipes enseignantes, les représentants des parents d'élèves, les enfants et les services de la ville à la renaturation et l'aménagement des cours d'écoles des Asphodèles et d'Aimé Césaire.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 01:36:27 de M. Moussu sur le fait qu'il votera en faveur de la délibération, tout en regrettant que lors de la rénovation de la cour de l'école de l'Hermitage, la déminéralisation et la désimperméabilisation n'aient pas été davantage prises en compte.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Loire-Atlantique et le paiement de la cotisation correspondante de 720 euros pour l'année 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-08/ Convention de gestion entre Nantes Métropole et la commune du Pellerin – immeuble cadastré AA470 sis 20, rue de la Jouardais.

📺 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:38:15

Madame Dousset présente les tenants aboutissants de la convention de gestion entre Nantes Métropole et la commune du Pellerin pour l'immeuble cadastré AA470 sis 20, rue de la Jouardais.

 Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 01:40:43 de M. Labarre sur la réalisation d'un projet à l'expiration du délai afin de connaître l'année de départ.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué, à signer la convention de gestion avec Nantes métropole et l'acte de vente à venir ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Questions orales

Question du Groupe Alternative Écocitoyenne Pellerinaise

Question n°1 au sujet des vestiaires.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:42:37

« Nous avons été contactés par des parents d'élèves afin de savoir quand seront accessibles les vestiaires pour les collégiens. En effet, elles sont actuellement fermées suite à des dégâts des eaux et par conséquent les collégiens ne peuvent ni se changer ni aller aux toilettes. Pouvez-vous apporter une réponse ? »

 Réponse de Monsieur Bihan sur la vidéo en ligne à partir de 01:42:51 sur le fait que le bâtiment a subi un dégât des eaux, dont l'origine se situe au niveau des combles ; qu'en raison des récentes intempéries, les agents n'ont pas encore pu accéder à la toiture pour localiser précisément la fuite, mais dès que le temps s'améliorera, ils interviendront pour retirer les tuiles et identifier le problème.

Question n°2 au sujet du Plan Communal de Sauvegarde.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:43:45

« Est-il envisageable qu'un dossier sur le Plan Communal de Sauvegarde (ou la partie Pellerinaise du Plan de Sauvegarde Métropolitain) soit présenté dans une prochaine édition des Nouvelles du Pellerin voire qu'un tiré à part sur le sujet soit distribué aux Pellerinais ? En effet, il semble opportun de rappeler à nos concitoyens les bons réflexes en cas de catastrophe. »

 Réponse de Monsieur le Maire sur la vidéo en ligne à partir de 01:44:12 sur le fait que des événements climatiques importants ont récemment touché différentes régions, soulignant l'importance d'une bonne préparation ; que suite à une proposition du Conseil des Sages en décembre dernier, une réunion publique sur ce thème a été envisagée et qu'il a donné son accord, qu'il va solliciter Nantes Métropole pour envoyer des intervenants spécialisés en gestion des risques et protection de la population ; qu'il existe le DICRIM c'est-à-dire un guide de bonnes pratiques en cas de crise, toujours disponible en mairie et évoque ensuite le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui est régulièrement mis à jour en raison des changements d'informations (numéros de téléphone, contacts, etc.) mais que pour des raisons de confidentialité (RGPD), ces données ne peuvent pas être diffusées librement. Enfin, il rappelle qu'à la suite de la tempête Ciaran du 1er novembre 2023, le PCS a été activé entre 18h et minuit sur ordre du préfet. Il indique que ce plan fonctionne et doit être continuellement actualisé. Il précise qu'il existe également un PCS intercommunal, partagé avec la métropole et la préfecture. Puis complément de M. Berthou sur la vidéo en ligne à partir de 01:49:03 sur le fait que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document obligatoire validé par la préfecture, mais non diffusable pour des raisons de confidentialité et de RGPD ; qu'il est cependant consultable en mairie et que pour informer les habitants, un fascicule sur le risque inondation est disponible, incluant des mesures de protection, les bons réflexes et numéros d'urgence. Qu'en 2023, un exercice de gestion de crise a testé avec succès la prise en charge des personnes, la pose de barrières et la coordination des actions, sous le contrôle de la préfecture et qu'une réunion publique est prévue pour sensibiliser la population.

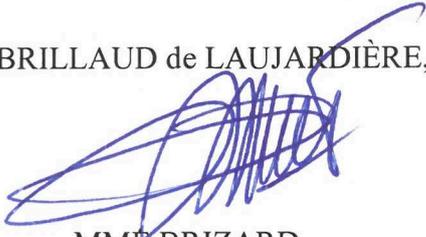
Fin de la séance à 20h50

Fait au Pellerin,

Jacky PLAINEAU
Conseiller municipal
Délégué aux équipements sportifs.
Secrétaire de séance.



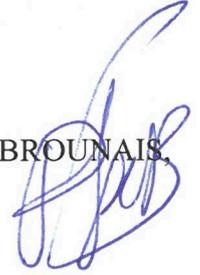
M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE,



MME MÉRIADÉC,



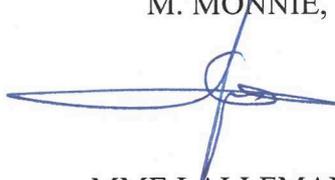
M. BROUNAIS,



MME BRIZARD,



M. MONNIÉ,



MME DOUSSET,



M. BIHAN,



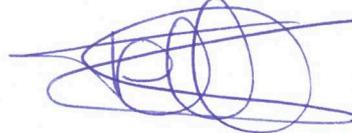
MME LALLEMAND,

M. BERTHOU,

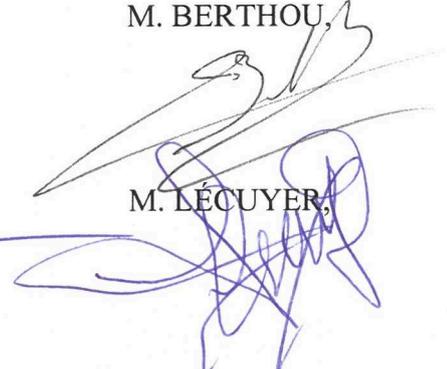
MME SÉROT,



MME TEILLET,



M. LÉCUYER,



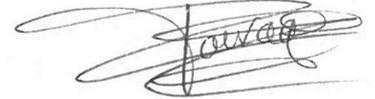
M. PLAINEAU,



M. GOUPIL,



MME FOURAGE,



M. LE CAM,



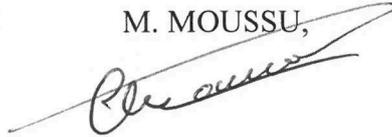
MME MERLET,



MME KERFOURN,

M. AMRPOU,

M. MOUSSU,



M. DRÉAN,



M. LABARRE,

M. LÉCUREUIL,



MME DELERUE,



M. MICHENOT,

MME PAQUET.



EN CAS DE NON APPROBATION DU PROCÈS VERBAL

OBSERVATIONS

Prénom et nom de l'élu(e) : _____

Prénom et nom de l'élu(e) : _____

Prénom et nom de l'élu(e) : _____

Prénom et nom de l'élu(e) : _____

Prénom et nom de l'élu(e) : _____
